

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1889 - page 113

95 - Val-d'Oise

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise.

ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE ST PIERRE ET MIQUELON.

Objet : assurer la concertation entre les structures membres et la coordination de leurs actions au niveau de la Région Ile de France et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon ; à cette fin elle est chargée d'assurer une liaison régulière entre les structures adhérentes ; d'assurer sur le plan régional toutes les liaisons nécessaires avec les élus de la Région Ile de France et de Saint-Pierre et Miquelon et de centraliser les informations ; d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour l'exercice et le développement de la pêche amateur de loisir et de rechercher des financements pour les actions ; de négocier et d'assurer un suivi des conventions et/ou avec d'autres partenaires ; d'animer le réseau des personnels des structures adhérentes afin de favoriser des liens avec la Région Ile-de-France et Saint-Pierre et Miquelon et autres partenaires ; de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles ; de rechercher la meilleure harmonisation en matière réglementaire et tarifaire ; de favoriser pour ses adhérents, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions pour le loisir pêche ; de mener des actions d'information et de communication sur le patrimoine piscicole de la région et sur le loisir pêche lié ; de favoriser la mutualisation des moyens et de contribuer à sa mise en oeuvre ; de contribuer financièrement à des actions en relation avec son objet ; d'être force de proposition et d'avis à la Région Ile-de-France sur tout aménagement ou mesure relatifs à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche de loisir ; d'animer la représentation des Structures Associatives de la Pêche de Loisirs (SAPL) dans les instances de gouvernance régionales pour tous sujets relevant de leurs compétence : contributions, schémas, avis, veille juridique et administrative, appuis techniques et juridiques, coordination, etc. ; de présenter et défendre auprès du Préfet de Région Ile-de-France la candidature du représentant des SAPL pour siéger au CESER ; de relayer vers les structures adhérentes la Politique de la FNPF et coordonner sa mise en oeuvre ; d'émettre des propositions, de transmettre des retours d'expérience, des données et les attentes locales, vers la FNPF ; de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales ; de participer ou adhérer à une fondation ; de mener

toute étude jugée nécessaire en relation avec son objet ; d'ester en justice à la demande d'une ou des structures adhérentes, auprès de toutes juridictions pour la sauvegarde des intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre, notamment la protection des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche ; en outre, l'Association Régionale peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec ses activités ; elle veille à la cohérence des actions en relation avec son objet exercées par les SAPL sur une même partie de son territoire.

Siège social : 28, rue du Général de Gaulle, 95810 Grisy-les-Plâtres.

Date de la déclaration : 30 mai 2016.

